



SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 19 DECEMBRE 2023

Délibération N°195/ 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE DIX NEUF DECEMBRE
A DIX NEUF HEURES

Le conseil municipal de la ville d'AIX LES BAINS, dûment convoqué le 12 décembre 2023, s'est réuni, à Grand-Lac pour des raisons de sécurité sanitaire, sous la présidence de **Renaud BERETTI, maire**.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	: 35
Présents	: 25 puis 26 puis 25
Votants	: 32 puis 33 puis 31

ETAIENT PRESENTS

Renaud BERETTI, Marie-Pierre MONTORO-SADOUX, Michel FRUGIER (à partir de 19 h 45 avant vote de la délibération 176), Isabelle MOREAUX-JOUANNET, Thibaut GUIGUE, Sophie PETIT-GUILLAUME, Jean-Marc VIAL, Christèle ANCIAUX, Nicolas VAIRYO, Karine DUBOUCHET, Nicolas POILLEUX, Michelle BRAUER, Christophe MOIROUD, Claudie FRAYSSE, Alain MOUGNIOTTE, Céline NOEL-LARDIN, Amélie DARLOT-GOSSELIN, Nicole MONTANT-DERENTY, Pierre-Louis BALTHAZARD, Marietou CAMPANELLA, André GRANGER, Valérie VIOLLAND, France BRUYERE (jusqu'à 20 h 15) , Christian PELLETIER, Martine PEGAZ-HECTOR et André GIMENEZ.

ETAIENT EXCUSES

Michel FRUGIER (jusqu'à 19 h 45), Lucie DAL-PALU (a donné pouvoir pour la séance à Marie-Pierre MONTORO-SADOUX), Esther POTIN (a donné pouvoir pour la séance à Nicolas POILLEUX), Philippe LAURENT, Philippe OBISSIER (a donné pouvoir pour la séance à Marietou CAMPANELLA), Jérôme DARVEY (a donné pouvoir pour la séance à Nicolas VAIRYO), Marina FERRARI (a donné pouvoir pour la séance à Christian PELLETIER) , Gille CAMUS (à donné pouvoir à France BRUYERE jusqu'à 20 h 15 au vote de la délibération 182 puis absent excusé), France BRUYERE (à partir de 20 h 15 vote de la délibération 183), Daniel CARDE (a donné pouvoir pour la séance à Martine PEGAZ-HECTOR).

SECRETAIRE DE SEANCE : Nicolas POILLEUX

195. AFFAIRES FINANCIÈRES ET JURIDIQUES
Budget principal 2023 – Décision modificative n° 3

Marie-Pierre MONTORO-SADOUX est le rapporteur de l'exposé ci-dessous.

Suite au vote du budget primitif le 28 février dernier, du budget supplémentaire du 13 juin, de la décision modificative n°1 du 26 septembre 2023, de la décision modificative n° 2 du 2 novembre 2023, il vous est proposé la décision modificative n° 3 pour le budget principal.

Il s'agit en effet d'ajuster des crédits tant en dépenses qu'en recettes afin de pouvoir équilibrer quelques lignes budgétaire 2023. Les tableaux reprenant l'ensemble des mouvements sont repris en annexe.

En dépenses de fonctionnement est notamment pris en compte le reversement de l'acompte perçu en 2022 relatif au filet de sécurité inflation. La commune d'Aix-les-Bains n'est finalement pas couverte par ce dispositif.

En investissement, la principale modification concerne l'inscription d'un prêt relais de 5 M€ dans l'attente de l'encaissement du produit de la vente d'un terrain.

Les autres écritures concernent des modifications de chapitres en lien avec les portages EPFL. Ces écritures sont neutres budgétairement.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les délibérations relatives à l'adoption des budgets primitifs 2023,

VU l'examen de ce dossier par la commission des finances du 13 décembre 2023,

CONSIDÉRANT que depuis lors des situations nouvelles sont apparues, tant en dépenses qu'en recettes pour des opérations réelles ou d'ordre budgétaires

CONSIDÉRANT que ces situations nécessitent d'apporter des modifications aux montants des crédits autorisés pour les chapitres concernés, tout en respectant l'équilibre des budgets,

Après en avoir débattu, le Conseil municipal à la majorité avec 29 voix POUR et 2 CONTRE (Martine PEGAZ-HECTOR, pouvoir de Daniel CARDE) :

- **TRANSCRIT** l'exposé en délibération,

- **ADOpte** le projet de décision modificative n° 3 pour le budget principal.

POUR EXTRAIT CONFORME

Renaud BERETTI
Maire d'Aix-les-Bains



Transmis le : 20.12.2023

Publié sur le site de la commune le : 20.12.2023

Exécutoire le : 20.12.2023

« Le Maire certifie le caractère
exécutoire du présent acte à la
date du ...20.12.2023... »

Par délégation du maire,
Gilles MOCCELLIN
Directeur général des services
Administration Générale et Gestion du patrimoine

BUDGET PRINCIPAL

BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE 3 – 2023 - Dépenses de Fonctionnement

DEPENSES REELLES

GESTIONNAIRE : FINANCES				
art.	op/chap	fonction	objet	montant €
678	67	01	Reprise acompte filet de sécurité inflation versé en 2022	259 797,00
022	022	01	Utilisation dépenses imprévues pour paiement du remboursement de l'acompte filet de sécurité inflation versé en 2022	-259 797,00
			sous total	0,00

TOTAL DEPENSES REELLES	0,00
------------------------	------

DEPENSES D'ORDRE

GESTIONNAIRE : FINANCES				
art.	chapitre	fonction	objet	montant €
			sous total	0,00

TOTAL DEPENSES D'ORDRE	0,00
------------------------	------

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	0,00
----------------------------------	------

BUDGET PRINCIPAL

BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE 3 – 2023 - Dépenses d'Investissement

DEPENSES REELLES

GESTIONNAIRE : FINANCES				
art.	op.	fonction	objet	montant €
2188		01	Ajustement réserve « Finances »	-520,00
			sous total	-520,00

GESTIONNAIRE : FONCIER				
art.	op.	fonction	objet	montant €
2111		0205	Solde portage Le bien Assis	134 100,00
2138		0205	Solde portage Assier (mandat au chapitre 21 et non 27)	350 000,00
27638		0205	Solde portage Assier 350.000 € prévision BP au 27638 et mandat au 2138 / Solde portage Le Bien Assis prévision au BP 134.100 € et mandat au 2111	-484 100,00
27638		0205	Portage le Bien Assis Régularisation écritures de 2020 pour création d'un nouveau numéro d'inventaire : mandats de 2020 (1230 et 8331) à annuler (voir recette en parallèle) et à remandater en 2023 => prévision des crédits en dépenses et recettes	149 519,00
			sous total	149 519,00

GESTIONNAIRE : ENERGIE				
art.	op.	fonction	objet	montant €
20422		832	Versement d'une subvention à un particulier pour l'installation d'une chaudière bois (dossier unique géré par le Conseil Départemental de la Savoie)	520,00
			sous total	520,00

TOTAL DEPENSES REELLES	149 519,00
-------------------------------	-------------------

DEPENSES D'ORDRE

GESTIONNAIRE : FINANCES				
art.	Chap.	fonction	objet	montant €
2111	041/PATRI	01	Réintégrations suite portage foncier EPFL	224 000,00
			sous total	224 000,00

TOTAL DEPENSES D'ORDRE	224 000,00
-------------------------------	-------------------

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	373 519,00
--	-------------------

BUDGET PRINCIPAL

BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE 3 – 2023 - Recettes
d'Investissement

RECETTES REELLES

GESTIONNAIRE : FINANCES				
art.	op./Chap	fonction	objet	montant €
024		01	Vente d'un terrain repoussée à 2024	-5 000 000,00
1641		01	Prêt relais d'un an suite report de l'encaissement du produit d'une cession d'un terrain	5 000 000,00
			sous total	0,00

GESTIONNAIRE : FONCIER				
art.	op./Chap	fonction	objet	montant €
27638		0205	Portage le Bien Assis Régularisation écritures de 2020 pour création d'un nouveau numéro d'inventaire : mandats de 2020 (1230 et 8331) à annuler (voir recette en parallèle) et à remandater en 2023 => prévision des crédits en dépenses et recettes	147 500,00
2113		0205	Portage le Bien Assis Régularisation écritures de 2020 pour création d'un nouveau numéro d'inventaire : mandats de 2020 (1230 et 8331) à annuler (voir recette en parallèle) et à remandater en 2023 => prévision des crédits en dépenses et recettes	2 019,00
			sous total	149 519,00

TOTAL RECETTES REELLES	149 519,00
-------------------------------	-------------------

RECETTES D'ORDRE

GESTIONNAIRE : FINANCES				
art.	chapitre	fonction	objet	montant €
27638	041/PATRI	01	Réintégrations suite portage foncier EPFL	224 000,00
			sous total	224 000,00

TOTAL RECETTES D'ORDRE	224 000,00
-------------------------------	-------------------

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	373 519,00
--	-------------------

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Délibération 195 - budget principal - Décision modificative n°3

.....
Date de décision: 19/12/2023

Date de réception de l'accusé 20/12/2023
de réception :

.....
Numéro de l'acte : 19122023_195

Identifiant unique de l'acte : 073-217300086-20231219-19122023_195-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1 .4

Finances locales

Décisions budgétaires

Décisions modificatives

Date de la version de la 29/08/2019
classification :

.....
Nom du fichier : DCM195 DM 3.doc (99_DE-073-217300086-20231219-19122023_195-DE-1-1_1.pdf)

Annexe : DCM195 ANNEXE DM 3.pdf (21_DO-073-217300086-20231219-19122023_195-DE-1-1_2.pdf)
TABLEAU